

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°11 du 6 mars 2009

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°16

DÉCISION N° 0-4168-2009/DEF/EMM/EMO
portant changement d'affectation des patrouilleurs P400 La Fouguese et La Gracieuse.

Du 9 février 2009

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *état-major des opérations marine.*

DÉCISION N° 0-4168-2009/DEF/EMM/EMO portant changement d'affectation des patrouilleurs P400 La Fouguese et La Gracieuse.

Du 9 février 2009

NOR D E F B 0 9 5 0 2 6 9 S

Références :

- a) Directive n° 0-79909-2008/DEF/EMM/PLANIF/-- du 23 octobre 2008 (n.i. BO).
- b) Lettre n° 0-81271-2008/DEF/EMM/PLANIF/-- du 29 octobre 2008 (n.i. BO).
- c) Lettre n° 1825/DEF/EMA/EMP.4 du 30 décembre 2008 (n.i. BO).
- d) Message n° 0111 -- 1411 - ALFAN (n.i. BO).

Texte abrogé :

Décision n° 116/DEF/EMM/OPL/EMO du 29 mars 2005 (BOC, 2005, p. 2615. ; BOEM 570-0.2.6).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 570-0.2.6

Référence de publication : BOC N°11 du 6 mars 2009, texte 16.

Le patrouilleur P400 *La Fouguese* quittera Fort-de-France pour rallier Brest le 17 mai 2009 (date prévue d'arrivée) afin d'y être désarmé (retrait du service actif et mise en complément le 18 mai 2009).

Il sera placé sous le commandement organique du commandant de la force d'action navale (ALFAN) par l'intermédiaire de son adjoint organique (ALFAN Brest) et basé à Brest à compter du 17 mai 2009.

Le patrouilleur P400 *La Gracieuse* sera basé à Fort-de-France en remplacement du patrouilleur P400 *La Fouguese* à compter du 1^{er} avril 2009 et placé sous le commandement organique du commandant supérieur des forces armées aux Antilles (COMSUP Antilles) en sous-ordre du commandant de la force d'action navale (ALFAN).

La décision n° 116/DEF/EMM/OPL/EMO du 29 mars 2005 relative à l'affectation du patrouilleur P400 *La Gracieuse* est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
major général de la marine,*

Jacques LAUNAY.